



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD

Préfecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-22

0120260312-2026_2_22-DE
Région COMMUNES / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Étaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Tourisme poste chargé de mission dans le cadre de l'appel à projet Ad'Hoc (délibération en vue de corriger les irrégularités relevées)

Monsieur Le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président informe le conseil que les 4 Communautés de communes Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Nontronnais et Périgord-Limousin se sont associées pour recruter sur une période de 18 mois, un chargé de mission à temps complet dans le cadre de l'appel à projet Ad'Hoc.

Ce poste était porté par la Communauté de Communes Périgord Limousin mais financé par parts égales par les 4 communautés de communes.

La première partie de la mission a été partiellement réalisée mais elle n'est pas terminée, et il est nécessaire d'assurer désormais la phase opérationnelle du projet.

Seules 3 des 4 communautés de communes souhaitent poursuivre ce projet commun (Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Nontronnais et Périgord-Limousin). Le poste sera porté par la Communauté de Communes Périgord Limousin mais financé à 3. Une convention a été signée en ce sens.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_22-DE
Reçu le 17/03/2026

Dans ce contexte, la Communauté de communes Périgord-Limousin souhaite créer un emploi non permanent de « Chargé(e) de mission » à temps complet pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2026 pour définir les bases et initier le projet de développement touristique sur les 3 territoires avec les objectifs suivants :

- Mettre en place un « Pass Visite » commun aux 3 territoires avant le 31/03/2027
- Développer l'itinérance douce en cyclo et dans le cadre des PDIPR
 - o Recensement des infrastructures existantes (abris, points d'eau, sanitaires...) au 15/04/2026
 - o Proposition au conseil départemental de boucles de cyclotourisme répondant aux exigences du cahier des charges du département au 30/06/2026
 - o Création de cartes imprimables à la demande au 30/06/2026
 - o Analyse du PDIPR en place pour le 31/03/2027.
- Améliorer la qualification de l'offre touristique :
 - o Mise en place d'actions de sensibilisation nécessaires au classement des hébergements et à l'obtention de labels : « accueil vélo », « bienvenue à la ferme »
 - o Mise en place d'actions de sensibilisation et des propriétaires de sites touristiques pour développer le tourisme canin au 30/06/2026
 - o Sensibilisation des hébergeurs pour développer l'hébergement dans le cadre des activités « Pêche » avec création d'une plaquette au 31/12/2026
- Etudier la Qualité de Vie et des Conditions de Travail au sein des organisations et des territoires :
 - o Elaboration d'un questionnaire à destination des agents des offices,
 - o Analyse,
 - o Mise en place de réunion de partage d'expérience,
 - o Organisation de journées de cohésion au 30/04/2026
 - o Rédaction d'un livret avec proposition au 31/03/2027
- Mettre en place des actions de professionnalisation et de formations avec rédaction d'un plan de formation commun au 31/12/2026
- Mettre en place des méthodes communes au niveau de la gestion des relations clients (GRC) et de la gestion des relations avec les socio-professionnels (GRB) :
 - o Récouter des informations et e-mailings
 - o Organiser des Educ-Tour sur les 3 territoires :
 - Territoire Périgord-Limousin en avril 2026
 - Territoire Périgord-Nontronnais en mai 2026
 - Territoire Isle Lou Auvézère en Périgord mai 2026
 - o Construire un Educ-Tour unique à l'échelle des 3 territoires au 31/12/2026
- Créer de nouveaux outils d'animation du territoire (Terra Aventura – Jeux de pistes – Escape Game – Ateliers et Visites)
 - o Animer un groupe de travail pour mettre en place une « Micro Z'Aventure » à l'échelle des 3 territoires) au 31/01/2027
 - o Créer une « Murder Party » sur le territoire de Saint Jean de Côte au 15/04/2026
 - o Initier la mise en œuvre de nouvelles animations ludiques maillées sur les trois territoires pour le 31/03/2027

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_22-DE
Reçu le 17/03/2026

- Mutualiser la Communication Papier (Process commun)
 - o Créer un guide touristique commun aux 3 territoires au 15/04/2026
 - o Créer une carte touristique commune aux 3 territoires au 28/02/2027
 - o Créer un concept de cartes de randonnées pédestres commun aux 3 territoires au 31/03/2027
 - o Créer un set de table commun pour la saison 2026 au 30/04/2026
 - o Créer un set de table avec Charte/Marque/Design pour la saison 2027 au 31/03/2027
- Mutualiser la communication multimédia :
 - o Créer un site internet touristique unique
 - Rédaction d'un avenant à la convention initiale à 3
 - Rédaction d'un cahier des charges
 - Coordination de la conception avec le bureau d'étude en vue d'une mise en ligne au plus tard en mars 2027
 - o Mettre en place une ligne éditoriale pour la publication de contenus sur un canal de réseaux sociaux commun aux 3 offices de tourisme au 31/10/2026
 - Définition des règles communes
 - Rédaction d'un livret quant aux règles de fonctionnement
- Créer une identité touristique du territoire pour mai 2026
 - o Mascotte/Slogan
 - o Couleur/Marque
 - o Charte
- Mettre en place de nouveaux outils « Hors les murs » communs à l'échelle des 3 territoires
 - o Conception de plan pour la fabrication de présentoirs pour la documentation
 - o Suivi de la fabrication
 - o Rédaction de convention finale pour la mise à disposition des présentoirs auprès de partenaires au 30/04/2026
- Créer un outil de travail interne commun aux 3 territoires
 - o Pilotage de l'harmonisation SIRTAQUI
 - o Définition des bases techniques et juridiques nécessaires à la création d'une photothèque commune au 3 structures pour le 31/03/2027
- Sensibiliser les touristes et les prestataires au tourisme durable
 - o Rédaction d'une charte touristique durable pour décembre 2026
 - o Rédaction d'une charte « Voyageur responsable » pour décembre 2026
 - o Rédaction d'une charte randonneur pour décembre 2026
 - o Organisation de journées de sensibilisation à destination des socio-professionnels sur le changement climatique, la gestion des déchets...
 - Une journée par mois de novembre 2026 à mars 2027
 - o Organisation d'une journée de rencontre du tourisme en décembre 2025 sur le tourisme durable et notamment sur la gestion de l'eau, des déchets et le recyclage

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_22-DE
Reçu le 17/03/2026

- Initier une démarche nécessaire à l'adaptation de l'offre touristique aux enjeux climatiques et à l'accessibilité pour tous
 - o Etude de cas sur les sites proposés par les territoires avec un cas travaillé par territoire au 31/03/2027
 - o Proposition d'adaptations et d'aménagements des visites

Une évaluation intermédiaire des objectifs sera effectuée au 30/06/2026 (bilan intermédiaire sous forme de rapport écrit)

Description précise de l'événement ou du résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle :

Rédaction d'un rapport présentant l'ensemble des actions conduites et réalisées.

Modalités d'évaluation et de contrôle de ce résultat :

Évaluation finale portant sur la réalisation de l'ensemble des actions et des tâches conduites décrites ci-dessus.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés au grade des attachés

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 (douze) mois.

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme d'au moins bac + 3 ans et d'une expérience professionnelle en développement et gestion de projet, en management, en gestion d'évènementiel, et de connaissance administrative, financière et juridique.

Sa rémunération sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 567 /indice majoré 485 et l'indice brut 611/indice majoré 518 par référence à l'échelle indiciaire du grade des attachés du cadre d'emplois des attachés

Elle sera déterminée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_22-DE
Reçu le 17/03/2026

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer un emploi non permanent de « Chargé(e) de mission » à temps complet, de catégorie A, de la filière administrative, du cadre d'emploi es attachés au garde d'attaché pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2026 pour définir les bases et initier le projet de développement touristique sur les 3 territoires à compter du 1^{er} avril 2026 et d'autoriser Le Président à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE la création au 1^{er} avril 2026 d'un emploi non permanent de « Chargé(e) de mission » à temps complet, de catégorie A, de la filière administrative, du cadre d'emploi es attachés au garde d'attaché pour une durée de 12 mois pour définir les bases et initier le projet de développement touristique sur les 3 territoires tel que défini dans la présentation**
- **AUTORISE Le Président à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique.**
- **CHARGE le président d'établir et signer l'ensemble des documents nécessaires**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

